

Créer son atelier de production de pleurotes en AB

Labellisée Eco-phyto par Vivea

Objectifs

Acquerir les bases de la production mycicole, connaître les conditions de mise en place d'un tel atelier

Contenu

Généralités sur les champignons : chiffres, organisation d'une production, différents schémas de production possible

Le pleurote : présentation et cycle de production, organisation de la production, substrat, pasteurisation, ensemencement, incubation, fructification, récolte, stockage, données technico-économiques, temps de travail

Conclusion, élargissement à l'ensemble des productions de champignons.

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

Non agricole 336€
Autres fonds de formation, nous contacter.

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

22 janv 2020

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ferme de David Dereu, Le puech delvas
34230 Plaissan

Ken Delcourt, formateur et producteur de
champignons

23 janv 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ferme de David Dereu, Le puech delvas
34230 Plaissan

Ken Delcourt, formateur et producteur de
champignons

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))